

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2025

N° 2025-28

L'an deux mil VINGT-CINQ, le VINGT-HUIT du mois de MARS, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET.

Date de Convocation :

20/03/2025

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Brigitte GAUTHIER-DARCET
Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER, Philippe BOSQUET, Catherine CORNILLOT

Date d'Affichage :

20/03/2025

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Absents excusés : David PETITON

Pouvoirs : David PETITON à Véronique DEPREUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 1636 sexies et 1639 A du Code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide unanimement de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 à l'identique de ceux de 2024. Les taux communaux pour l'année 2025 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 14,15 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,78 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,68 %

Madame le Maire est chargée de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX
Maire

Jean-François DEROIDE
Secrétaire de séance

